



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hiérarchie et articulation des normes

Question écrite n° 12396

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur le paradoxe existant dans la hiérarchie et l'articulation des normes françaises. À la suite d'un contentieux entre une commune et l'un de ses habitants concernant l'accès à son terrain avec une caravane après l'instauration d'un accès limité mis en place par la commune, le Conseil d'État a donné gain de cause au citoyen concerné. Cependant, la restriction d'accès visait à empêcher la poursuite d'aménagements réalisés en contradiction avec le plan local d'urbanisme, responsabilités qui incombe à la commune. Sans remettre en question la décision du Conseil d'État, cette affaire montre l'absence de hiérarchisation et de conciliation entre les principes constitutionnels de même valeur, lorsque leur application neutralise la capacité d'une commune à exercer ses compétences légales. Un maire pourrait alors être privé, temporairement ou durablement, de la possibilité de faire respecter tout ou partie des règles d'urbanisme dès lors qu'un référendum est introduit. Aussi, elle lui demande si elle entend examiner les voies législatives possibles pour garantir une articulation équilibrée entre les principes constitutionnels, de sécuriser l'action des maires et préserver ainsi la capacité des collectivités à agir au service de tous.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12396

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 525